

GROUPEMENT,
de la
COMPAGNIE O.V.N.I.

UNITÉ
B.T.

P.V. N° 1624 / 1968

OBJET DE LA PROCÉDURE
Renseignements administratifs
Observation O.V.N.I.

BORDEREAU D'ENVOI

CONSTITUANT AVEC LES PIÈCES
QU'IL ÉNUMÈRE LA PROCÉDURE
ENREGISTRÉE A L'UNITÉ SOUS LE
← NUMÉRO INDIQUÉ CI-CONTRE

25 SEP. 1978

O.V.N.I.

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

Le Lt-Colonel
Commandant le Groupement
Gendarmerie de la

ENQUÊTE

PRÉLIMINAIRE
 FLAGRANT DÉLIT
 COMMISSION ROGA
AUTRE

78306085

NUMÉRO D'ORDRE	DÉSIGNATION DES PIÈCES
1	- Procès-verbal de synthèse.
2	- Procès-verbal d'audition de
3	- Procès-verbal d'audition de
4	- Procès-verbal d'audition de
5	- Procès-verbal d'audition de
6	- Procès-verbal d'audition de
7	- Procès-verbal d'audition de
8	- Procès-verbal d'audition de
9	- Procès-verbal d'audition de
10	- P ₁
11	- P ₂
11	- P ₃
12	- P ₄
13	- P ₅
14	- P ₆

CODE

INDEXATION DU DESTINATAIRE (X)
NOMBRE D'EXEMPLAIRES

DESTINATAIRES

- 2 M. LE PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE A
- 1 M. Le Préfet de la
- 1 Au Général Commandant la Région aérienne
- 2 M. Le Ministre des armées - Direction de la Gendarmerie et de la Justice Militaire. Bureau emploi renseignements

DIRECTION de la GENDARMERIE
COURRIER ARRIVÉE
N. 023575 B - 2 OCT. 78
DESTINATAIRE

1 ARCHIVE TRANSMISE AU Cdt Groupement LE

SUITE DU B.E. SUR PAGE(S) SUIVANTE(S)

VU ET TRANSMIS PAR :

DATE, SIGNATURE, CACHET



2 OCT. 1978

FRG. 23.1.79

GENDARMERIE NATIONALE
 GROUPEMENT
 de la
 COMPAGNIE O.
 UNITE
 B.T.
 PROCÈS VERBAL N° 1624 / 1978
 ANALYSE - RÉFÉRENCE

PROCÈS-VERBAL

DE
 SYNTHÈSE

PIÈCE N° 1

1
 AFFAIRE
 Observation O.V.N.I.
 CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

NOUS SOUSSIGNÉS
 . Adjudant. O.P.J. - , Gendarme,
 A.P.J. - Gendarme, A.P.J.

VU LES ARTICLES 16 à 20 et 75 du Code de Procédure Pénale,
 RAPPORTONS LES OPÉRATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS.

LE 6 septembre 1978 HEURE(S), nous apprenons par la rumeur publique, qu'un groupe de jeunes gens âgés de 10 à 22 ans, faisant partie d'un voyage organisé par l'harmonie municipale de ont, alors qu'ils faisaient une halte à , constaté la présence d'un objet lumineux dans le ciel de cette localité, le 4 septembre 1978, vers 22 heures.

Nous procédons à la recherche des témoins de ce phénomène et procédons à l'audition de :

- né le (pièce n° 2)
- née le (pièce n° 3)
- le (pièce n° 4)
- le (pièce n° 5)
- le (pièce n° 6)
- née (pièce n° 7)
- née le (pièce n° 8)
- né (pièce n° 9)

Tous ces témoins s'accordent à dire qu'ils se trouvaient ensemble à la terrasse d'un café lorsqu'ils ont constaté la présence dans le ciel d'un objet lumineux volant à une altitude de 5.000 Mètres environ à la verticale de dans un axe

Cet objet s'est élevé verticalement, à très grande vitesse, en changeant de couleur à l'approche d'un avion volant en sens inverse. Cet objet a disparu alors très rapidement.

Le village de est situé au . Cette est bordée par le et la montagne des , au par le et à par la

... // ...

DESTINATAIRES <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	INDEXATION ET NOMBRE D'EXEMPLAIRES	DATE DE CLOTURE	VU ET TRANSMIS PAR LE COMMANDANT D'UNITE
		LE 15 . 09 . 78	
	ARCHIVE TRANSMISE AU CDT.		SIGNA ET CALME

Nous avons pris contact avec les services de l'aéroport
de afin de vérifier si un fait anor-
mal avait été remarqué par le personnel assurant la surveillan-
ce du ciel. Cet aéroport nous a répondu par la négative.

Nous avons également pris contact avec la
afin de vérifier si une chute de tension
avait été enregistrée aux moments des faits, les agents de cet-
te centrale nous ont également répondu par la négative.

Nous avons effectué des recherches auprès des habitants
de afin d'obtenir d'éventuels témoignages sur ces
faits, aucun habitant de cette localité n'a remarqué cet objet
à la date indiquée.

Les jeunes et
tendu sur les faits, étant absent de
indéterminée.

n'ont pu être en-
pour une durée



PROCÈS-VERBAL
D'AUDITION

GROUPEMENT

de la

COMPAGNIE

UNITE

BT

P.V N° 1624 / 1978

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

PERSONNE ENTENDUE

témoïn.

RÉFÉRENCES

CE JOUR six septembre mil neuf cent soixante dix huit
NOUS SOUSSIGNÉ(S), Adjudant

, O.P.J.
Gendarme, A.P.J.
, Gendarme, A.P.J.

VU LES ARTICLES 16 a 20 et 75

DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS
SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,
au Bureau de notre brigade, nous Gendarme entendons :

né le à
fils de
, agent S.N.C.F.. demeurant
commune de le
nationalité , qui nous déclare à
16 heures 40 :

***** Le 4 septembre 1978, au retour d'un voyage organisé par
l'harmonie de nous avons fait une halte
à , il était alors environ 21 heures 45. Je me
suis installé à la terrasse en compagnie de et de
sa soeur , de mes deux frères
ses frères

***** Vers 22 heures nous a fait remarquer un
objet dans le ciel. A ce moment nous avons tous regardé dans cet-
te direction. - - - - -
S.I. Le temps était très clair et le ciel étoilé. - - - - -

S.I. Nous avons constaté la présence de cet objet durant 25 mi-
nutes environs. - - - - -

S.I. Cet objet avait une forme sphérique. - - - - -

S.I. Il était de couleur blanche très brillante. - - - - -

S.I. Cet objet se trouvait à une hauteur d'environ 5.000 mètres.

S.I. Cet objet se déplaçait entre la montagne , le
Mont et la . il se dépla-
çait à la vitesse d'un avion. - - - - -

S.I. Le bruit émis par cet objet ressemblait au bruit que fait
un transformateur électrique, donc un bruit sourd. - - - - -

***** Nous étions en train d'observer ce phénomène depuis 15 à
20 minutes lorsque un avion de ligne venant et se diri-
geant vers est arrivé. A ce moment l'objet se trouvait à
une altitude inférieure à celle de l'avion. A cet instant, l'ob-
jet est monté presque à la verticale devant l'avion à très gran-
de vitesse. - - - - -

S.I. Nous avons observé ce déplacement rapide durant environ 5
minutes avant qu'il ne disparaisse dans le ciel.

S.I. La vitesse d'accélération a été très brutale. L'engin est parti à très grande vitesse. Il se trouvait alors plein par rapport à notre position et sa direction a été pleine. Cet objet se trouvait alors à 1.500 mètres de nous par rapport à sa verticale. - - - - -

S.I. L'objet avait la taille approximative d'un ballon de Foot ball et n'a changé de couleur à aucun moment. - - - - -

S.I. Durant tout le temps de l'observation cet objet est resté à une altitude constante et sa trajectoire était circulaire entre les sommets que je vous ai cité précédemment. - - - - -

S.I. Durant le temps que nous observions cet objet la jeune
. - - - - -

S.I. Lorsque cet objet a pris son accélération il n'a pas changé ni de couleur, ni de brillance, ni de taille. - - - - -

***** Lorsque l'objet a disparu il était environ 22 heures 30. Nous avons parlé de cette observation aux autres personnes qui se trouvaient avec nous dans le car et ces personnes nous ont conseillé de nous rendre à la Gendarmerie pour relater les faits.

Le 6 septembre 1978 à 17 heures 35

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.

La personne entendue

L'A.P.J.

L'ONS

GENDARMERIE NATIONALE

PROCÈS-VERBAL
D'AUDITION

GROUPEMENT
de la
COMPAGNIE

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

P.V N° 1624 / 19 78

PERSONNE ENTENDUE

RÉFÉRENCES

CE JOUR Six septembre mil neuf cent soixante dix huit.
NOUS SOUSSIGNÉ(S), Gendarme, Agent de Police Judiciaire

VU LES ARTICLES DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,

Au bureau de notre brigade nous entendons :
, née le à , fille de
, et de , demeurant
centre de
qui nous déclare à 17 heures 45 :

Le lundi 4 septembre 1978, vers 22 heures 30, je me trouvais en compagnie de plusieurs amis à le .
Un de mes camarades , a aperçu dans le ciel une boule lumineuse. Aussi nous sommes levés et nous avons tous regardé vers le ciel.

J'ai vu moi même cette boule lumineuse, qui se déplaçait dans le ciel elle venait de la et partait en direction de . elle se déplaçait rapidement, plus vite qu'un avion. Elle émettait un roulement de tonnerre très faible en se déplaçant. Elle était de couleur jaune, on aurait pu la confondre avec une étoile, mais sa taille était plus grande. Cet engin se déplaçait plus haut que l'avion qui a surgi de la . L'avion était bien caractéristique avec ses lumières rouges. Pendant quelques instants j'ai vu cet engin se déplacer horizontalement puis il est monté en altitude très rapidement. C'est à ce moment là que l'avion est apparu, aussi aucun bruit n'émanait de lui. - -

J'ai vu cet objet pendant très peu de temps, peut être quelques secondes. L'objet durant mon observation n'a pas changé de couleur. C'est tout ce que j'ai pu observer, aussi nous avons beaucoup rigolé avec les gens qui se trouvaient là, car très peu croit aux O.V.N.I. - -

A 18 heures 10
Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus j'y persiste et n'ai rien à y changer ou à y ajouter ou à y retrancher.

La personne entendue L'A.P.J.

GROUPEMENT

de la

COMPAGNIE

UNITÉ

PROCÈS-VERBAL
D'AUDITION

Observation O.V.N.I.

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

P.V N° 1624 / 1978

PERSONNE ENTENDUE

, témoin.

RÉFÉRENCES

CE JOUR six septembre mil neuf cent soixante dix huit

NOUS SOUSSIGNÉ(S),

, Gendarme, Agent de Police Judiaire,

VU LES ARTICLES

20 et 75

DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS

SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS, entendons :

, né le à
fils de . demurant
nationalité , de
heures 20 : , qui nous déclare à 18

***** Le 4 septembre 1978, vers 21 heures 45, je me trouvais à en compagnie de plusieurs amis, à la terrasse d'un café. A un certain moment, j'ai entendu un bruit qui ressemblait à l'écho d'un grondement de tonnerre. Ce bruit s'approchait de nous et devenait de plus en plus fort. - - - - -

***** J'ai levé la tête et j'ai vu surgir de derrière les montagnes une lumière de couleur blanche, très brillante, elle venait du et se dirigeait vers le . - - - - -

S.I. Le temps était clair et le ciel très étoilé. - - - - -

S.I. Nous avons constaté la présence de cette lumière pendant trois minutes environ. - - - - -

S.I. Cette lumière était de couleur éblouissante et de forme ronde, et elle semblait tourner sur elle-même. - - - - -

S.I. Nous avons également vu surgir un avion, celui-ci venait du et se rendait en direction du . La lumière était à la même altitude que cet avion. J'ai même cru qu'ils allaient se télescoper. L'avion était très reconnaissable à cause de ses feux clignotants. - - - - -

S.I. Cette lumière était beaucoup plus grosse que l'avion. A mon avis ce n'était pas un satellite car j'en ai déjà vu dans le ciel. Au début, cette lumière allait plus doucement qu'un avion. - - - - -

S.I. Alors que ces deux objets, l'avion et la lumière, étaient très proche l'un de l'autre, la boule brillante a pris une accélération fulgurante pour monter presque à la verticale. Au début de son ascension elle a changé de couleur virant sur le bleu puis avant de disparaître, elle est devenue violette. - - - - -

S.I. J'ai pensé que c'était un O.V.N.I., j'en ai d'ailleurs fait la remarque à mes camarades qui étaient autour de moi. Après

... // ...

O.M.

deux jeunes garçons et une fillette ont pris peur, - - -

Le 6 septembre 1978 à 19 heures.

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.

La personne entendue

L'A.P.J.

(A signé au carnet
de déclarations)

GENDARMERIE NATIONALE

PROCÈS-VERBAL
D'AUDITION

GROUPEMENT

de
COMPAGNIE

UNITÉ

P.V N° / 19

AFFAIRE

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

PERSONNE ENTENDUE

, témoin.

RÉFÉRENCES

CE JOUR sept septembre mil neuf cent soixante dix-huit,
NOUS SOUSSIGNÉ(S), , Gendarme, Agent de Police Judiciaire,

VU LES ARTICLES 20 et 75 DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS
SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,
entendons :

, né le à , étudiant,
fils de ,
demeurant ,
, de nationalité qui
déclare à 9 heures 20 :

***** Le 4 septembre 1978, je me trouvais à en
compagnie de camarades et nous revenions d'un voyage organisé
par l'harmonie de . Le temps était clair et
nous pouvions voir les étoiles. A un certain moment, sans pouvoir
préciser l'heure, nous a fait remarquer la présen-
ce d'un objet dans le ciel. J'ai à ce moment levé la tête et j'ai
remarqué un objet brillant comme étoile qui se déplaçait du
vers le à la vitesse d'un avion. Cet objet qui ressemblait
à une étoile par sa taille se déplaçait en ligne droite toujours
à la même altitude. Cet objet émettait une sorte de grondement
assez perceptible. Nous avons pu observer cet objet durant 2 mi-
nutes environ. A un certain moment, j'ai vu l'objet monter droit
dans le ciel et en l'espace de moins de 10 secondes il a dispa-
ru. Je n'ai pas remarqué d'intensification du bruit, seule la
couleur a changé, en effet l'objet est devenu bleuté jusqu'à sa
disparition. Avant son départ, l'objet avait une couleur blanche
comme un néon. - - - - -

S.I. L'ascension de l'objet a été très brutale, comme si il mon-
tait brutalement à la perpendiculaire de sa trajectoire. - -

***** Peu de temps après, trois ou quatre secondes, un avion es t
arrivé volant dans le sens . - - - - -

S.I. Je suis sur que cet objet n'était pas un avion car il n'avai
pas de feux de couleur rouge. - - - - -

S.I. Je n'ai jamais vu de satellite et je ne peux vous dire si
cet objet pouvait en être un . - - - - -

S.I. J'avais l'impression que l'objet émettait un rayonnement
propre plutôt qu'un reflet. - - - - -

S.I. Je n'ai ressenti aucun effet sur ma personne.*****

Le 7 septembre 1978 à 9 heures 45.

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y per-
siste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher. N.
A signé au carnet de déclarations

GENDARMERIE NATIONALE

GROUPEMENT

de la
COMPAGNIE OU ESCADRON
XXXXXX

UNITE

B.T.

P.V N° / 19

PROCÈS-VERBAL
D'AUDITION

AFFAIRE

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

PERSONNE ENTENDUE

, témoin.

RÉFÉRENCES

CE JOUR sept septembre mil neuf cent soixante dix-huit,
NOUS SOUSSIGNÉ(S) , Gendarme, Agent de Police Judiciaire,

VU LES ARTICLES 20 et 75 DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS
SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,

entendons :

, née le à
fille de et de . éco-
lière, demeurent

, de nationalité
, qui déclare à 10 heures 25 :

***** Le 4 septembre 1978, vers 21 heures 30, je suis arrivée en compagnie de camarades de l'harmonie de à . Nous étions à la . Nous étions à cet endroit depuis 30 minutes environ lorsque nous a dit " Regardez l'étoile filante! " J'ai donc regardé et j'ai vu un objet brillant de 5 centimètres de diamètre environ ressemblant à une boule. Cet objet émettait une lumière de couleur blanche lumineuse. Cet objet était un peu plus haut que les montagnes et se déplaçait du vers le à une vitesse approximative à celle d'un avion. Cette vitesse allait en s'accroissant. L'objet se déplaçait en tournant sur lui-même par petites courbes successives. Nous avons observé ce phénomène durant 5 minutes environs. A ce moment cet objet est monté verticalement à très grande vitesse. Nous l'avons observé grimper pendant 15 secondes à peine. Lorsqu'il est monté cet objet a pris une couleur bleutée avant de disparaître. - - - - -
***** Cet objet émettait un bruit ressemblant au grondement du tonnerre mais en beaucoup plus léger. - - - - -
***** Tout de suite après la disparition de cet objet, nous avons vu un avion qui se dirigeait du au donc en sens inverse de l'objet. - - - - -

- S.I. Je suis certaine que cet objet n'était pas un avion car il n'avait pas de feux de couleur rouge dont les avions sont équipés. - - - - -
- S.I. Je n'ai jamais vu de satellite, mais je ne pense pas que cet objet pouvait en être un. - - - - -
- S.I. Le temps était très clair et l'on remarquait la présence d'étoiles. - - - - -
- S.I. Je n'ai ressenti aucun malaise mais à part une petite appréhension. Seule la petite a eu peur. - - - - -

Le 7 septembre 1978 à 10 h 45.
Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.
A signé au carnet de déclarations. L'A.P.J.

PROCÈS-VERBAL
D'AUDITION

GROUPEMENT

de

COMPAGNIE

UNITE

BT

P.V N° / 19

AFFAIRE

CADRE RESERVE AU DESTINATAIRE

PERSONNE ENTENDUE

témoin.

REFERENCES

CE JOUR sept septembre mil neuf cent soixante dix huit.

NOUS SOUSSIGNÉ(S),

, Gendarme, Agent de Police Judiciaire,

VU LES ARTICLES

20 et 75

DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS

SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,

entendons :

, née le
et de

fille de
, écolière, demeurant
, de nationalité
, qui nous déclare à 15 heures 45 :

Le 4 septembre 1978, vers 21 heures 45, je suis arrivée à
avec des camarades de

Je me trouvais avec mon père. Cinq minutes environs après notre arrivée
je suis sortie sur la terrasse pour rejoindre mes camarades. A ce moment
plusieurs de mes camarades m'ont fait remarquer la présence d'un objet dans
le ciel. J'ai levé les yeux et j'ai vu un objet plus brillant qu'une
lampe. Cet objet était légèrement plus gros qu'une étoile et se déplaçait
en tournant sur lui-même.

S.I. Cet objet émettait un rayonnement lumineux propre à lui-même.

Cet objet se déplaçait du vers le à peu près aussi vite
qu'un avion, toujours à la même altitude.

A un certain moment, j'ai vu arriver un avion en sens contraire.

S.I. Je suis certaine que c'était un avion car j'ai remarqué les feux de
couleur rouge, mais je n'ai pas entendu le bruit de ses moteurs.

S.I. L'objet émettait une sorte de grondement sourd que l'on entendait
que lorsqu'il n'y avait pas de bruit.

S.I. Lorsque l'avion est arrivé, l'objet est monté très rapidement à la
verticale. L'objet a disparu en l'espace de cinq ou six secondes.

S.I. J'ai vu l'objet monté mais n'ai pas fait attention s'il changeait de
couleur et le fait s'est déroulé très rapidement.

S.I. Je n'ai jamais vu de satellite et je ne pourrai dire si cela en était
un.

S.I. Lorsque l'objet est monté, il se trouvait à peu près à la même alti-
tude, mais je ne peux préciser laquelle.

S.I. Je ne peux pas vous en dire plus sur ce fait.

Le 7 septembre 1978 à 16 heures 15.

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et
n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.

La personne entendue

L'A.P.J.

PROCÈS-VERBAL
D'AUDITION

GROUPEMENT

de
COMPAGNIE

UNITÉ

P.V N° 1624 / 19 78

AFFAIRE

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

PERSONNE ENTENDUE

, témoin.

RÉFÉRENCES

CE JOUR sept sept mbre mil neuf cent soixante dix huit
NOUS SOUSSIGNÉ(S), Gendarme, Agent de Police Judiciaire,

VU LES ARTICLES 20 et 75 DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS
SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,
entendons :

_____ , née le _____ à _____ , étudian-
fille de _____
te demeurant _____

_____ , de nationalité _____
se qui déclare à 18 heures 15 :
"**** Le 4 septembre 1978, vers 21 heures 45, je me trouvais en
compagnie de camarades de _____ , à _____ . Nous étions a cet endroit depuis
10 minutes environs lorsque _____ nous a fait remarquer
la présence d'un objet dans le ciel. J'ai levé la tête et j'ai
vu un genre de disque de couleur blanche lumineuse comme un néon
qui se déplaçait du _____ vers le _____ en tournant sur lui-même .
Cet objet se déplaçait plus rapidement qu'un avion et émettait
un bruit ressemblant au grondement du tonnerre mais plus sourd
que le tonnerre. - - - - -
S.I. Cet objet était légèrement plus gros qu'un avion. - - - - -
S.I. Cet objet se trouvait à une altitude d'environ 3.000 mètres

S.I. Le temps était clair et les étoiles brillaient. - - - - -
S.I. Cet objet suivait une trajectoire rectiligne et il est res-
té toujours à la même altitude. - - - - -
S.I. Cet objet brillait comme si il était éclairé par quelque
chose. - - - - -
S.I. Cet objet s'est déplacé durant 1 minute et demie environ
puis il est monté à la verticale tout d'un coup. Durant
cet manoeuvre, l'objet a pris une couleur bleutée et a dis-
paru dans le ciel. - - - - -
S.I. Cet objet est monté très très vite et a disparu au bout de
15 secondes environs - - - - -
S.I. Alors que nous étions en train d'observer la chose, j'ai
vu arrivé un avion en sens inverse. - - - - -
S.I. Lorsque l'objet est monté, l'avion se trouvait à une dis-
tance que je peux estimer à environ un kilomètre vu l'alti-
tude. - - - - -
S.I. Je suis sure que l'objet que j'ai vu dans le ciel n'était
pas un avion car il ne portait pas les lumières rouge et
blanche comme en ont tous les avions. - - - - -

... // ...

O.M.

S.I. Je n'ai jamais vu de satellite, mais je suis certain que cet objet n'en était pas un car les satellites ne font pas de bruit. - - - - -

***** Je dois vous signaler que je n'ai pas entendu le moteur de l'avion alors que j'ai entendu le bruit émis par cet objet. - -

S.I. L'avion et l'objet se trouvaient à une altitude à peu près identique. - - - - -

S.I. Je n'ai ressenti aucun effet sur ma personne physique, mis à part une certaine crainte. - - - - -

S.I. Nous avons parlé de cette chose avec des adultes qui nous accompagnaient. Certaines ont ri, alors que d'autres nous ont prises au sérieux et elles nous ont dit que nous pourrions nous rendre à la Gendarmerie pour apporter des renseignements. Je ne suis pas venue car il y avait des jeunes plus âgés que moi qui devaient le faire. *****

Le 7 septembre 1978 à 18 heures 50.

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.

La personne entendue

L'A.P.J.

GENDARMERIE NATIONALE

PROCÈS-VERBAL
D'AUDITION

GROUPEMENT
de
COMPAGNIE
UNITE
BT

CAVRE RESERVE AU DESTINATAIRE

P.V N° 1624 / 19 78

PERSONNE ENTENDUE , témoin.

REFERENCES

CE JOUR douze septembre mil neuf cent soixante dix huit,
NOUS SOUSSIGNÉ(S), , Gendarme, Agent de Police Judiciaire,

VU LES ARTICLES 20 et 75 du Code de DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS
SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,
Le 8 septembre 1978 entendons :

, né le à
, fils de
. étudiant. demeurant , comm
ne de de natio-
nalité , qui nous déclare à 15 heu-
res 20 :

**** Le 4 septembre 1978, je me trouvais à en
compagnie de camarades. Nous revenions d'un voyage organisé par
et nous avons fait une halte dans un ca-
fé. Nous étions une dizaine de jeunes sur la terrasse. Vers 22
heures, un camarade nous a fait remarquer la présence d'un objet
lumineux dans le ciel. J'ai levé la tête et j'ai vu un disque
de forme ovale qui donnait une lumière très claire comme un lam-
padaire de rue. Cet objet était légèrement plus gros qu'une étoi-
le et se déplaçait, en donnant l'impression de tourner sur lui-
même, dans un axe . Cet objet était haut dans le ciel. Non
Nous avons observé ce phénomène pendant environ 10 minutes. A un
moment donné, j'ai vu apparaître un avion volant en sens inverse
et l'objet est monté verticalement dans le ciel à très grande vi-
tesse. - - - - -

S.I. Avant de s'élever, l'objet se déplaçait horizontalement à
peu près à la même vitesse qu'un avion. - - - - -

S.I. Je n'ai entendu aucun bruit. - - - - -

S.I. Je n'ai pas entendu le bruit des moteurs de l'avion. - - - - -

S.I. Je suis sûr que cet objet n'était pas un avion, car il don-
nait l'impression d'avoir une forme ronde. - - - - -

S.I. Je n'ai jamais vu de satellite et je ne pense pas que cet
objet puisse en être un. - - - - -

S.I. A aucun moment cet objet n'a changé de couleur. - - - - -

S.I. Je n'ai ressenti aucun malaise. ****

Le 8 septembre 1978 à 15 heures 35.

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y per-
siste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.

La personne entendue
(A signé au carnet
de déclarations.)

L'A.P.J.